

## « T'ES PAYÉ POUR ÊTRE À DISPOSITION DE... »

Dans le quotidien de travail de footballeurs professionnels

**Frédéric Rasera**

**Le Seuil** | « Actes de la recherche en sciences sociales »

2015/4 N° 209 | pages 86 à 99

ISSN 0335-5322

ISBN 9782021219463

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2015-4-page-86.htm>  
-----

!Pour citer cet article :

-----  
Frédéric Rasera, « T'es payé pour être à disposition de... ». Dans le quotidien de travail de footballeurs professionnels, *Actes de la recherche en sciences sociales* 2015/4 (N° 209), p. 86-99.  
DOI 10.3917/arss.209.0086  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



COMME LE MONTRE CETTE PHOTOGRAPHIE de l'équipe de l'Olympique de Marseille victorieuse de la coupe de la Ligue 2011 au Stade de France à Saint-Denis, les images sociales dominantes des équipes de football professionnel à l'occasion du spectacle sportif masquent les conditions sociales de production de tels collectifs.

## « T'es payé pour être à disposition de... »

Dans le quotidien de travail de footballeurs professionnels

Les matchs de football professionnel font partie de ces « passions ordinaires »<sup>1</sup> qui occupent aujourd'hui une part importante de la scène médiatique<sup>2</sup>. Principaux acteurs du spectacle sportif, les footballeurs professionnels sont l'objet d'une très grande attention de la part des spectateurs les plus investis : journalistes et experts, mais également amateurs passionnés, passent au crible leurs moindres faits et gestes et évaluent en permanence leurs prestations<sup>3</sup>. Cette forte visibilité des footballeurs a toutefois son pendant : la réalité quotidienne de leur métier, en amont de la compétition sportive, reste largement méconnue. Tous ceux qui travaillent quotidiennement à la production des performances footballistiques, joueurs et entraîneurs mais également médecins, kinésithérapeutes, intendants, etc., s'attachent à préserver les coulisses de leur univers professionnel, le plus souvent au nom de la réussite sportive. Comme le rappelle Aimé Jacquet, ancien sélectionneur de l'équipe de France de football : « L'axe principal repose sur le respect du groupe et du travail en groupe. Le terrain, c'est *notre* terrain, le vestiaire, c'est *notre* vestiaire, on n'y touche pas, on n'y entre pas. Le langage que l'on y tient est destiné à l'usage exclusif des joueurs. Les personnes de l'extérieur n'ont pas à l'entendre. Je ne connais pas, à ce jour, d'autre manière de

constituer un vrai groupe, de le concentrer sur son travail, de le pousser, par ce mélange d'intimité et de complicité, à donner le meilleur de lui-même<sup>4</sup>. » Dans ce contexte, les informations relatives au quotidien de travail des footballeurs sont relativement limitées et tendent à être façonnées par deux logiques antagonistes. Les membres du « vestiaire » s'attachent, d'une part, à contrôler leur diffusion et, d'autre part, les professionnels de l'information sportive sont à l'affût des moindres faits pouvant être potentiellement convertis en « scoops » médiatiques.

Face à ce mode dominant de production de l'information, rares sont les travaux en sciences sociales qui se sont intéressés à l'ordinaire de travail des footballeurs. S'ils ont pu être au centre de certaines recherches, les footballeurs professionnels ont en effet été essentiellement questionnés à travers leur capacité à représenter des groupes sociaux mais n'ont que très rarement été appréhendés en tant que travailleurs<sup>5</sup>. Basé sur les résultats d'une enquête ethnographique menée au sein d'un club de football professionnel français de Ligue 2, cet article entend déplacer le regard vers les coulisses de la production du spectacle sportif en constituant sociologiquement les footballeurs en travailleurs [voir encadré « Une enquête sur le métier de footballeur », p. 91]. Plus particulièrement, il resitue la production

1. Christian Bromberger, *Passions ordinaires. Football, jardinage, généalogie, concours de dictée...*, Paris, Hachette, 2002.

2. Par exemple, le sport représente près de 8 % de l'offre globale d'information des journaux télévisés français sur la décennie 2000-2010 (plus que l'information politique, économique ou culturelle) et le football

occupe un tiers de cette information sportive. Voir « Le baromètre thématique des journaux télévisés. Place au sport ! », *INA Stat*, 17, juin 2010, p. 1-4.

3. Sur le poids des journalistes dans l'évaluation des footballeurs professionnels, voir l'article de Karim Souanef dans ce numéro. 4. Cité par Stéphane Beaud, *Traîtres à la*

*nation ? Un autre regard sur la grève des Bleus en Afrique du Sud*, Paris, La Découverte, 2011, p. 73-75.

5. Sur les enjeux de représentation des footballeurs professionnels, voir notamment José Sergio Leite Lopes et Sylvain Maresca, « La disparition de "la joie du peuple". Notes sur la mort d'un joueur de football », *Actes*

*de la recherche en sciences sociales*, 79, septembre 1989, p. 21-36 ; Tony Mason, « Stanley Matthews, la genèse d'un symbole », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 103, juin 1994, p. 62-69 ; Vittorio Dini, « Maradona, héros napolitain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 103, juin 1994, p. 75-78.

d'une équipe de football, telle qu'elle se donne à voir à l'occasion d'un match, dans l'organisation du travail propre à un club de football professionnel en réinscrivant les footballeurs dans leurs contraintes professionnelles. Contre les images sociales dominantes qui tendent à placer les footballeurs professionnels en apesanteur sociale en dehors des rapports sociaux de travail, il s'agira ici de montrer que ces sportifs sont des salariés confrontés, au nom d'enjeux compétitifs, à un mode de gestion individualisé et flexible de la main-d'œuvre.

### Le « groupe professionnel » : une main-d'œuvre sportive

L'Olympique est un club de football professionnel français de Ligue 2 situé dans une ville moyenne. Il est entré dans l'espace du football professionnel il y a quelques années lorsque l'équipe première du club est montée de National en Ligue 2. Cette accession a été l'aboutissement d'un projet sportif porté de longue date par les différents acteurs investis dans l'organisation du football à l'échelle locale alors convaincus de l'intérêt de voir la ville abriter un grand club<sup>6</sup>. Depuis, celui-ci s'est progressivement installé dans le paysage de la Ligue 2. Son budget a cru régulièrement pour atteindre environ neuf millions d'euros et se situe à la médiane parmi l'ensemble des budgets des vingt clubs engagés dans ce championnat. Comme la plupart des clubs de football professionnel français, il est aujourd'hui divisé en deux entités juridiques : une association à but non lucratif régie par la loi de 1901 et une Société anonyme sportive professionnelle (SASP) présidée par le patron d'une grande entreprise locale<sup>7</sup>.

L'équipe première de l'Olympique est engagée dans différentes compétitions sportives au niveau national. Le championnat de France de football professionnel de Ligue 2 est organisé en 38 journées et se déroule chaque année entre les mois d'août et de mai. L'équipe première est aussi engagée en coupe de France et en coupe de la Ligue, compétitions secondaires organisées sur le mode de l'élimination directe. Pour participer à ces différentes

compétitions les dirigeants de l'Olympique recrutent un effectif d'environ 25 footballeurs qui représentent une élite sportive à l'échelle du club, élite que l'on appelle communément « le groupe professionnel », « le groupe pro » ou bien encore « les pros ».

Ce collectif est principalement constitué de footballeurs qui disposent du statut officiel de joueur professionnel<sup>8</sup>, statut dont l'origine a partie liée avec l'encadrement du marché du travail footballistique. En effet, les institutions légitimées à organiser la pratique du football, tant au niveau national qu'international, établissent des frontières entre footballeurs à travers la production de statuts qui prennent sens autour de l'enjeu de reconnaissance du travail sportif. La distinction entre amateurs et professionnels est ici centrale<sup>9</sup>. Elle traverse l'histoire du football depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et s'ancre dans les enjeux de pouvoir pour le contrôle des activités physiques et sportives. Historiquement, ces luttes ont conduit à définir l'amateurisme comme la modalité légitime de pratique en faisant du professionnalisme une exception à contrôler<sup>10</sup>. En France, la création du statut de joueur professionnel date de 1932 et accompagne l'autorisation officielle du professionnalisme dans le football français suite à la volonté des dirigeants fédéraux de contrôler un marché où la rémunération officieuse de joueurs amateurs (« l'amateurisme marron ») était devenue la règle<sup>11</sup>.

Ces footballeurs professionnels sont des salariés du club<sup>12</sup>. Le contrat de travail qui les lie à leur employeur est un contrat de joueur professionnel qui est homologué par la commission juridique de la Ligue de football professionnel. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée qui ne peut excéder cinq ans, le football étant reconnu comme faisant partie des secteurs économiques où il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée « en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois »<sup>13</sup>. Ces sportifs font ainsi partie de ce lot de travailleurs dont l'incertitude structurelle de l'emploi est rapportée à l'essence même de leur activité professionnelle<sup>14</sup>. L'histoire sociale du football professionnel est ici

6. Sur les intérêts locaux à investir dans le football, voir Olivier Le Noé, « Le football, enjeu local », *Pouvoirs*, 101, avril 2002, p. 27-38.

7. Le statut de SASP a été créé par la loi du 28 décembre 1999. Proches de ceux d'une société anonyme classique, les statuts d'une SASP autorisent à verser des dividendes et à rémunérer les dirigeants.

8. Il peut arriver parfois que des footballeurs évoluant habituellement dans le groupe « réserve » et ayant le statut de joueur amateur soient intégrés au groupe professionnel. Ils ne sont généralement pas plus d'un ou deux et leur présence chez

les « pros » est le plus souvent ponctuelle.

9. Les textes de la Fédération internationale de football association (FIFA), institution qui a pour mission d'organiser le football à l'échelle mondiale, sont explicites. Ils ne reconnaissent officiellement la qualité de travailleurs qu'aux seuls professionnels : « Est réputé joueur professionnel tout joueur bénéficiant d'un contrat écrit avec un club et qui perçoit une indemnité supérieure au montant des frais effectifs qu'il encourt dans l'exercice de cette activité footballistique. Tous les autres joueurs sont réputés amateurs ». « Statuts du joueur : joueurs amateurs et joueurs professionnels », Article

2 alinéa 2, *Règlement du statut et du transfert des joueurs*, 2009.

10. Jean-Michel Faure et Charles Suaud, *Le Football professionnel à la française*, Paris, PUF, 1999 ; Hassen Slimani, « La professionnalisation du football français. Un modèle de dénégation », thèse de doctorat en sociologie, Nantes, Université de Nantes, 2000. Sur les conditions d'adoption du professionnalisme dans le football au XX<sup>e</sup> siècle dans différents pays, voir Paul Dietschy, *Histoire du football*, Paris, Perrin, 2010, p. 149-158.

11. Alfred Wahl, « Un professionnalisme de résignation en France », *Sociétés & repré-*

sentations, 7, décembre 1998, p. 67-75.

12. Il peut arriver parfois que certains footballeurs professionnels soient salariés d'autres clubs et « prêtés » à l'Olympique qui a alors temporairement autorité sur eux.

13. Article 260, *Charte du football professionnel français*, 2010. Article L. 122-1-1 du Code du travail.

14. Pour une analyse des logiques sociales de sécurisation de l'emploi au sein d'un secteur professionnel où le CDD d'usage est la norme, voir notamment Rémy Caveng, *Un laboratoire du « salariat libéral »*. *Les instituts de sondage*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2011.

précieuse pour lutter contre la tentation essentialiste portée par le droit. Il n'est en effet pas inutile de rappeler que jusqu'à l'institutionnalisation de la Charte du football professionnel en 1973, convention collective du football professionnel français, les footballeurs professionnels disposaient de ce qu'on appelait alors communément un « contrat à vie » qui ne pouvait être rompu que par leur employeur. Et à la suite de longues années de luttes menées par le syndicat des footballeurs professionnels français (Union nationale des footballeurs professionnels), l'obtention du « contrat à temps » a été une véritable conquête qui a durablement marqué l'histoire collective de ce groupe professionnel<sup>15</sup>.

Ces travailleurs sportifs se distinguent les uns les autres par des carrières professionnelles de durées variables qui sont extrêmement individualisées. Elles peuvent être lues comme des successions d'établissements plus ou moins courts au sein de différents clubs (français ou étrangers) de niveaux sportifs différents, parfois entrecoupées de périodes de chômage. De ce point de vue, les footballeurs professionnels se rapprochent des travailleurs artistiques à côté desquels ils représenteraient la figure typique d'un nouveau capitalisme<sup>16</sup>. Cette forte individualisation des carrières est à resituer au sein des grandes transformations qu'a connues l'espace du football professionnel depuis les années 1970<sup>17</sup>. Dans cet espace, on est passé d'un « professionnalisme sans marché »<sup>18</sup> où les joueurs étaient liés à leur employeur par des contrats de travail extrêmement contraignants à un marché du travail libéralisé et élargi. Cette évolution est le produit d'une histoire au cours de laquelle on peut repérer trois grandes étapes : l'adoption du contrat de travail « à temps » par la Charte du football professionnel en 1973, l'afflux important de capitaux économiques (dont l'essentiel provient des droits de retransmission télévisée) et l'arrivée à la tête des clubs de nouveaux dirigeants issus du monde des affaires dans les années 1980, la libre circulation des footballeurs en Europe suite à l'arrêt Bosman en 1995<sup>19</sup>. Cette grande individualisation des carrières professionnelles est solidaire de relations salariales très individualisées. Les footballeurs professionnels de l'Olympique ont négocié seuls les termes de leur contrat de travail avec les dirigeants, en étant le plus

souvent représentés par un intermédiaire (un « agent ») officiellement chargé de défendre leurs intérêts<sup>20</sup>. Ces négociations individualisées sont à l'origine de contrats de travail aux montages très personnalisés et complexes : les durées des contrats sont très variables et généralement assorties de clauses touchant aux conditions de rupture ou de prolongement, les rémunérations sont très inégalitaires et allient très souvent tout un ensemble de primes à des salaires de base qui peuvent s'étendre de 2 000 euros à plus de 20 000 euros bruts mensuels. Au sein d'un même collectif de travail se côtoient ainsi des footballeurs professionnels aux conditions d'emploi très différenciées. Et il existe une norme tacite au sein du groupe qui conduit à renvoyer toutes les questions relatives au contenu des contrats de travail des uns et des autres au domaine privé (« chacun sa merde »). Si bien que ces travailleurs sportifs n'échangent que très rarement entre eux à ce sujet, uniquement dans le cadre de sociabilités électives.

## Une organisation du travail sélective

Dans l'organisation du travail propre au club de football professionnel de l'Olympique, le groupe professionnel est placé sous les ordres d'un entraîneur principal (appelé plus communément « le coach »), salarié du club également embauché en contrat de travail à durée déterminée, qui est officiellement chargé par le président du club d'encadrer ces sportifs en vue de la compétition<sup>21</sup>. Pour mener à bien sa mission, il dispose d'un « staff » élargi dont les membres sont aussi pour la grande majorité d'entre eux embauchés en contrat de travail à durée déterminée : un « staff technique » composé de plusieurs entraîneurs adjoints assignés à différentes fonctions dans la division du travail d'entraînement, un « staff médical » composé d'un médecin et de kinésithérapeutes, un intendant.

Sous les ordres du coach, les footballeurs professionnels s'entraînent chaque semaine une à deux fois par jour dans l'optique de préparer le match de l'équipe première qui a généralement lieu le vendredi soir. Ce n'est que la veille ou l'avant-veille de la rencontre qu'ils découvrent qui parmi eux est finalement retenu dans « le groupe » pour y participer. C'est généralement un des entraîneurs adjoints qui est chargé d'afficher dans le vestiaire

15. Alfred Wahl et Pierre Lanfranchi, *Les Footballeurs professionnels des années 1930 à nos jours*, Paris, Hachette, 1995, p. 179-181.

16. Pierre-Michel Menger, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Seuil, 2002. À la différence des artistes, l'intermittence n'est toutefois pas la norme en matière d'emploi pour les footballeurs.

17. A. Wahl et P. Lanfranchi, *op. cit.* ;

J.-M. Faure et C. Suaud, *op. cit.*

18. Hassen Slimani, « Les centres de formation des clubs. Les contradictions d'un enjeu national », *Sociétés & représentations*, 7, décembre 1998, p. 356.

19. L'arrêt Bosman est une décision de la cour de justice des communautés européennes qui a porté sur deux points. D'une part, elle invalide les règlements sportifs limitant à trois le nombre de joueurs étrangers par club et qui consti-

tuaient jusqu'alors une entrave à la mobilité professionnelle en Europe. D'autre part, elle pose pour principe que les joueurs en fin de contrat de travail sont désormais libres de droit et peuvent faire valoir leur savoir-faire sur le marché sans que leur club d'origine ne puisse exiger une indemnité de transfert comme cela était le cas auparavant.

20. Didier Demazière et Morgan Jouvenet, « Les agents sportifs dans le football.

Rôles professionnels et régulations de l'activité », in Guillaume Robin (dir.), *Football, Europe et régulations*, Lille, Septentrion, p. 191-199.

21. On notera cette singularité propre à l'organisation du travail footballistique qui amène parfois le coach à avoir un salaire inférieur à celui de certains joueurs qu'il a la charge d'encadrer.

des joueurs la liste nominative des onze titulaires et des cinq remplaçants sélectionnés. Éric, entraîneur adjoint du groupe professionnel, résume ainsi la condition footballistique : « C'est un monde de concurrence. T'es payé pour être à disposition de... ». Une telle organisation du travail place en effet ces travailleurs sportifs en compétition pour l'accès aux matchs de l'équipe première et à toute la série de profits qui lui sont associés (visibilité sociale et intérêts financiers notamment).

Cette liste nominative est le produit d'un processus de sélection mettant en jeu des rapports de force et des logiques spécifiques. Doté officiellement du pouvoir de fabrique de l'équipe première du club, le coach peut s'appuyer sur les avis des différents membres du staff technique et médical, les choix opérés étant alors à resituer dans les rapports de pouvoir propres à la division du travail d'encadrement<sup>22</sup>. Lorsqu'ils reviennent sur les logiques générales qui président à la sélection, les différents membres du staff technique et médical insistent prioritairement sur le poids des enjeux sportifs. Dans cette perspective, leur travail est structuré par deux grands types de contraintes. S'ils insistent d'abord sur le souci de constituer l'équipe la plus performante possible, ils rappellent constamment les impératifs relatifs à la « gestion du groupe » qui impliquent de prendre en considération tout un ensemble de facteurs liés à l'organisation du travail afin de maintenir une équipe compétitive dans la durée : il peut s'agir de « faire tourner » l'effectif pour remobiliser des joueurs jusqu'ici peu utilisés, de « mettre au repos » certains joueurs afin de les préserver physiquement, ou bien encore de sanctionner sportivement des joueurs indisciplinés afin de pacifier les relations internes au collectif de footballeurs. Ces contraintes peuvent d'ailleurs parfois se concurrencer et placer les encadrants face à de véritables dilemmes, comme c'est le cas lorsqu'un joueur qui est jugé le meilleur à son poste se démarque conjointement par un comportement jugé déviant qui fragilise la cohésion du groupe.

Il ne faudrait toutefois pas laisser penser que l'autonomie de la logique sportive et l'autonomie des membres de l'encadrement du groupe professionnel sont immuables. Les intérêts sportifs ne guident pas toujours nécessairement les choix de sélection, les membres de l'encadrement pouvant à l'occasion se voir imposer d'autres logiques par leur hiérarchie. Par exemple, lorsque les dirigeants du club souhaitent se séparer d'un joueur, ils peuvent tenter de jouer sur sa visibilité, que ce soit en lui accordant du « temps de jeu » pour l'exposer aux autres clubs employeurs ou au contraire en l'en-

privant pour le mettre en difficulté et le pousser à vouloir quitter le club de lui-même. Comme l'explique David, entraîneur adjoint du groupe professionnel, ces logiques économiques ont d'autant plus de chance de s'immiscer que les enjeux sportifs s'affaiblissent :

« Le premier truc c'est le résultat sportif. Une fois que dans la saison tu joues encore quelque chose, tu ne te poses pas les questions, tu fais ta meilleure équipe. Dès que tu commences à être dans le ventre mou, c'est là où il va y avoir plein de choses. C'est-à-dire que tu ne joues plus rien, t'es maintenu... Donc là sur un ou deux joueurs dans ton effectif tu vas dire : "Bon, lui, on sait qu'on ne le gardera pas donc je vais essayer pour la saison prochaine d'autres joueurs. Lui, j'ai des agents ou des mecs d'un autre club qui sont peut-être dessus, on peut le vendre à un bon prix, il faut qu'on le fasse jouer pour le montrer...". T'as tout ça qui intervient. »

Même lorsque les intérêts sportifs priment, le pouvoir des membres de l'encadrement sur le processus de sélection est en mesure d'être limité par leur employeur. C'est ainsi que la titularisation de Ludo au poste de milieu défensif a été l'objet d'un rapport de force entre le coach et le président du club. Âgé de trente ans, Ludo se distingue de la majorité de ses collègues en ce qu'il est une « figure historique » de l'Olympique, club avec lequel il a notamment connu l'ascension de National en Ligue 2. Alors qu'il était jusqu'ici capitaine de l'équipe première et faisait partie des joueurs les plus titularisés, sa situation a brusquement changé avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur à la tête du groupe professionnel. Il a alors acquis le statut indigène de « placardé ». Régulièrement écarté de la liste des joueurs sélectionnés pour le match de l'équipe première, il est un jour très surpris, comme d'ailleurs beaucoup de ses collègues, de voir son nom parmi les titulaires pour un match de championnat à très fort enjeu sportif dans un contexte où l'équipe première se rapproche de la zone de relégation. À la suite du match en question, je discute avec Alain, le médecin du groupe professionnel, de cette subite titularisation de Ludo. Il me confie alors, comme un secret qu'il ne faut pas divulguer, que le président du club, particulièrement remonté contre le coach affaibli par son manque de bons résultats sportifs, a imposé que Ludo soit de nouveau titularisé.

Les footballeurs professionnels constituent donc une main-d'œuvre sportive mobilisable en fonction de différents intérêts. Dès lors, leurs places peuvent se faire et se défaire en fonction des choix opérés

22. Sur les conditions sociales qui conduisent les membres de l'encadrement médical à diagnostiquer un footballeur professionnel comme étant inapte physiquement, voir Martin Roderick, Ivan Waddington et Graham Parker, "Playing hurt. Managing injuries in English professional football", *International Review for the Sociology of Sport*, 35(2), juin 2000, p. 165-180 ; Ivan Waddington et Martin

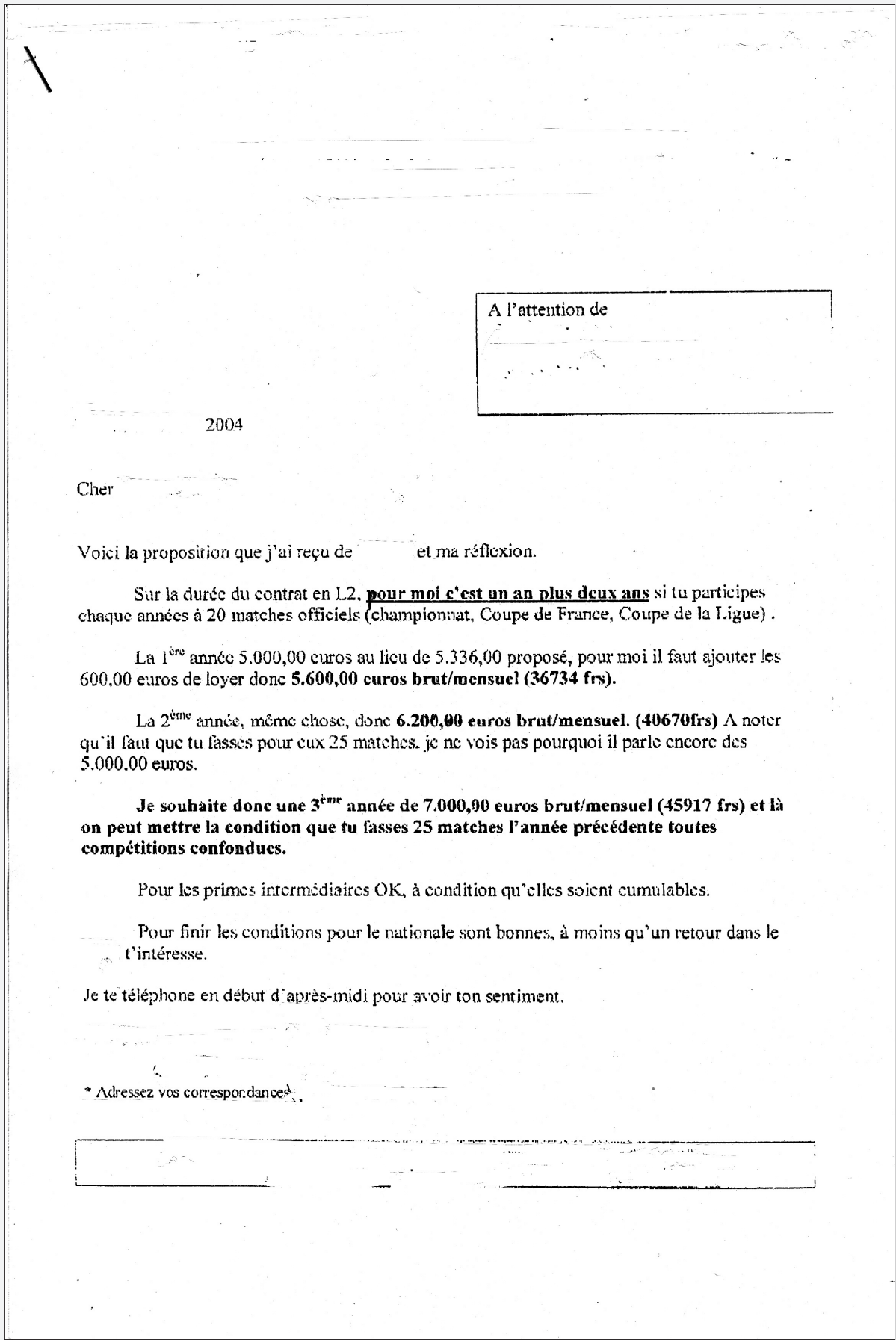
Roderick, "Management of medical confidentiality in English professional football clubs: some ethical problems and issues", *British Journal of Sports Medicine*, 36(2), avril 2002, p. 118-123 ; Frédéric Raserà,

« Le corps en jeu : les conditions sociales de l'arrêt de travail des footballeurs professionnels », *Sociologie du travail*, 54(3), 2012, p. 338-355.

## *Une enquête sur le métier de footballeur*

Cet article repose sur les résultats d'une enquête ethnographique de longue durée réalisée auprès de footballeurs professionnels appartenant à l'Olympique, club de football professionnel de Ligue 2 (le 2<sup>e</sup> niveau dans la hiérarchie du football français). L'enquête de terrain a commencé par mon immersion dans le quotidien de travail des footballeurs professionnels où j'ai pu observer ces sportifs durant environ deux ans. Cette immersion dans la durée m'a conduit à entretenir des relations plus intimes avec certains joueurs, me permettant notamment de les suivre dans leurs réseaux d'interconnaissance en dehors de leur temps de travail et d'avoir accès à certains de leurs documents personnels (contrats

de travail notamment). Ce travail essentiellement basé sur l'observation a été complété par une série d'entretiens. Je me suis d'abord entretenu (parfois de manière répétée dans le temps) avec des footballeurs professionnels (parfois avec leur compagne), en me centrant sur leurs trajectoires sociales et professionnelles ainsi que sur diverses dimensions relatives à l'exercice quotidien de leur métier. Par la suite, j'ai eu des échanges avec toute une série d'agents engagés dans ce monde du travail sportif (membres de l'encadrement technique et médical notamment) afin de pouvoir objectiver les logiques sociales qui président à l'encadrement du travail des footballeurs professionnels.



A l'attention de

2004

Cher

Voici la proposition que j'ai reçu de et ma réflexion.

Sur la durée du contrat en L2, **pour moi c'est un an plus deux ans** si tu participes chaque années à 20 matches officiels (championnat, Coupe de France, Coupe de la Ligue).

La 1<sup>ère</sup> année 5.000,00 euros au lieu de 5.336,00 proposé, pour moi il faut ajouter les 600,00 euros de loyer donc **5.600,00 euros brut/mensuel (36734 frs)**.

La 2<sup>ème</sup> année, même chose, donc **6.200,00 euros brut/mensuel. (40670frs)** A noter qu'il faut que tu fasses pour eux 25 matches. je ne vois pas pourquoi il parle encore des 5.000.00 euros.

**Je souhaite donc une 3<sup>ème</sup> année de 7.000,00 euros brut/mensuel (45917 frs) et là on peut mettre la condition que tu fasses 25 matches l'année précédente toutes compétitions confondues.**

Pour les primes intermédiaires OK, à condition qu'elles soient cumulables.

Pour finir les conditions pour le nationale sont bonnes, à moins qu'un retour dans le t'intéresse.

Je te téléphone en début d'après-midi pour avoir ton sentiment.

\* Adressez vos correspondances

[Redacted signature box]

COURRIER D'UN AGENT adressé au joueur professionnel pour qui il est chargé de négocier le contrat de travail.





SAISON 2004/2005

AVENANT AU CONTRAT PROFESSIONNEL  
CONTRAT N° - AVENANT N°

Les soussignés :

<p style="text-align: center;"><b>Le Club</b></p> <p>N° d'affiliation F.F.F. représenté par</p>	<p style="text-align: center;"><b>Le Joueur</b></p> <p>Monsieur</p> <p>de nationalité Française né le</p>
---	---

Le joueur n'a pas eu recours aux services d'agents sportifs.

Le club a eu recours aux services d'agents sportifs :

Conformément à l'article 255 des dispositions communes figurant dans la Charte du Football Professionnel et en complément du contrat intervenu entre les soussignés à la date du /2004,

Ont convenu et arrêté ce qui suit :

Cet avenant prévoit la prolongation du contrat pour une durée maximum de 1 saison, à dater du 01/07/2005 pour se terminer le 30/06/2006. dans les conditions définies ci-dessous :

Si le club se maintient en Ligue 2 à l'issue de la présente saison 2004 / 2005, le contrat du joueur sera prolongé de 1 saison. Il sera versé au joueur un salaire brut mensuel de 6200 euros (SIX MILLE DEUX CENTS) si le joueur à participé au moins à 25 matchs de championnat de Ligue 2 (inscrit sur la feuille de match) avec l'équipe professionnelle lors de la saison 2004 / 2005. Il sera versé au joueur un salaire brut mensuel de 5600 euros (CINQ MILLE SIX CENTS) si le joueur à participé à moins de 25 matchs de championnat de Ligue 2 (inscrit sur la feuille de match) avec l'équipe professionnelle lors de la saison 2004 / 2005.

Fait à 2004

Pour être valable, le document doit comporter les signatures MANUSCRITES sur chaque exemplaire.

Signature du Club	Signature du Joueur	Signature et bon pour autorisation du représentant légal si le Joueur est mineur
	<i>précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"</i>	<i>précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé"</i>
<p>Le Joueur reconnaît avoir été informé par le club et avoir reçu communication de la décision de la D.N.C.G. concernant le recrutement par le club (pouvant entraîner la non homologation du présent document).</p> <p style="text-align: center;">Signature du joueur</p>		

Fédération Française de Football - Association déclarée sous le n° 7408 - Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès aux informations recueillies s'exerce auprès du service juridique de la Ligue de Football professionnel.

L.F.P. 6, rue Léo Delibes 75116 PARIS - Tél. 01 53 65 38 00 - Fax 01 53 65 38 32 - www.footpro.fr

Avenant Ordinaire Joueur v 3.0

2004 à 18h18

Page n° 1 / 1

par leur hiérarchie. À cet égard, les cas limites de déplacements à l'échelle du collectif, à l'instar de celui de Barto, permettent de bien rendre compte de cette dimension centrale de la condition footballistique. Barto est un joueur brésilien de 21 ans prêté par le club italien de Parme. Il arrive à l'Olympique en cours de saison sportive, près de trois mois après la reprise estivale du groupe, auréolé de la réputation d'un jeune joueur appartenant à un club de série A italienne. Mais très vite, ce capital symbolique s'étiolle. Barto subit les nombreuses critiques de la part des membres de l'encadrement qui visent son manque d'application dans ses gestes à l'entraînement et plus généralement son comportement au travail (« Il me rend fou Barto ! Il ne fait aucun effort ! », me lance un jour Franck, entraîneur adjoint du groupe professionnel, dépité de le voir rater des gestes de base à l'entraînement). Ces critiques s'accompagnent d'une longue mise à l'écart des matchs de l'équipe première. Ce n'est en effet seulement qu'au bout de deux mois après son arrivée au club que Barto sera finalement sélectionné pour la première fois pour participer au huitième tour de la coupe de France qui oppose l'Olympique à un autre club de Ligue 2. Ce match marque alors une véritable rupture dans sa trajectoire au sein du groupe. Pour sa première apparition, il réalise une passe décisive et inscrit un but à la dernière minute de jeu, permettant au final de qualifier l'équipe. Suite à ce coup d'éclat, Barto va être plus régulièrement sélectionné en équipe première, jusqu'à faire partie du noyau de joueurs les plus souvent titularisés. Et au final, nombreux sont les footballeurs du groupe professionnel à prendre le cas extrême de Barto en exemple pour rappeler les logiques de valorisation/dévalorisation qui pèsent sur eux dans leur quotidien de travail (« ça va vite dans le foot, tu peux être un jour en haut et le lendemain en bas »).

Une telle organisation du travail où les places sont redéfinies avant chaque échéance compétitive fait de l'incertitude une dimension structurante du travail footballistique, mettant en permanence les joueurs dans l'attente des verdicts de la hiérarchie. Quand bien même certains footballeurs peuvent se distinguer par leur stabilité objective au cours du temps, celle-ci va de pair avec un rapport incertain à l'avenir, rapport qu'à toutes les chances de manquer un point de vue scolastique. Le cas d'Olivier est à cet égard particulièrement éclairant. Milieu de terrain âgé de 33 ans, joueur le plus titré du collectif en ayant notamment joué près de 200 matchs en Ligue 1, Olivier est constamment titularisé en équipe première depuis que le championnat a repris il y a deux mois. Au cours

d'une discussion portant sur différentes dimensions de son métier, nous en venons à aborder la question de sa place dans le collectif. Ses propos montrent bien les effets d'une organisation du travail qui laisse libre cours aux spéculations et qui place les footballeurs dans un rapport de dépendance aux encadrants qui ont le pouvoir de jouer avec le temps<sup>23</sup> :

Olivier : « Moi j'ai été formaté comme ça à Bordeaux [son club formateur où il est resté de 15 ans à 27 ans], c'est pour ça que j'ai fait une carrière de treize ans : si tu fais un bon match et si tu commences à croire que t'es arrivé, le match d'après tu te plantes, c'est obligé. Cette remise en question, ce doute, moi je pense qu'aujourd'hui c'est ce qu'il y a de plus dur à vivre dans mon métier. C'est de douter. Tu as des mecs qui ont dix ans de boîte dans un boulot, ils ont certaines certitudes... Mais, dans le foot, si vraiment tu joues le jeu à fond, t'as jamais cette certitude-là. Si t'as cette certitude-là, tu es en danger.

*Oui mais toi quand on te regarde, tu peux d'un certain point de vue avoir des certitudes...*

Olivier : Mais j'en ai aucune.

*Mais tu sais que t'es quasiment toujours titulaire...*

Olivier : [ton engagé, insiste en étant sur la défensive] Mais jamais ! Jamais je me dis que je vais être titulaire ! À chaque fois qu'il pose la liste je me dis que je peux être... Jamais ! Je te promets [insiste]. »

Les footballeurs professionnels sont donc confrontés à une organisation du travail sélective qui les place en situation d'incertitude permanente. Et ces travailleurs sportifs légitimement pleinement le principe même d'un tel mode de gestion de la main-d'œuvre qui entre en résonance avec un ethos professionnel fondé sur l'exigence de renouvellement continu des performances. Celui-ci transparaît nettement dans les mots d'Olivier : l'obligation de redémontrer en permanence son savoir-faire est à la base du métier. D'ailleurs, s'il insiste à ce point sur ses doutes lorsque je lui dis penser que son statut lui offre une certaine assurance, c'est aussi qu'il veut être sûr de ne pas être assimilé à un joueur qui se reposerait sur ses acquis.

### Un surplus de main-d'œuvre sportive : « descendre en réserve »

Une telle organisation du travail où les places pour les matchs de l'équipe première sont limitées a pour conséquence de créer en permanence un surplus de footballeurs professionnels qui sont inutilisés et renvoyés en direction de l'équipe réserve du club. En fonction de la quantité de « blessés »

23. Sur les rapports entre temps et pouvoir, voir Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, 2003 [1<sup>ère</sup> éd., 1997], p. 328-332.

et de « suspendus », le nombre de footballeurs professionnels qui « descendent en réserve » peut aller d'un ou deux jusqu'à une petite dizaine. Écartés des enjeux sportifs légitimes, ils sont dévalorisés symboliquement à l'échelle du groupe professionnel, les joueurs utilisant parfois des surnoms qui renvoient à la hiérarchie genrée des métiers, comme ceux de « fleuristes » ou encore de « coiffeurs », pour désigner ceux d'entre eux qui se retrouvent dans une telle position.

Les footballeurs professionnels ainsi relégués sont tenus de rejoindre la « réserve » de l'Olympique, collectif composé de jeunes apprentis footballeurs aspirant à entrer dans le métier. Appartenant à un club relativement dominé dans l'espace du football professionnel français et qui, de surcroît, ne dispose pas encore d'un centre de formation au métier de footballeur agréé par l'État<sup>24</sup>, les dirigeants du club ne peuvent capter que des joueurs de second choix sur un marché de la formation où les jeunes footballeurs les plus prometteurs s'orientent dans des clubs professionnels plus réputés<sup>25</sup>. Les dirigeants parlent d'ailleurs souvent de « bricolage » pour qualifier leur tentative de mise en place de dispositifs d'encadrement (recherche d'aides matérielles notamment) pour ces jeunes footballeurs amateurs qui sont objectivement à la marge de l'espace du football professionnel français, tenus à l'écart de la voie la plus légitime d'accès au métier<sup>26</sup>.

À partir du moment où ils sont évincés du groupe professionnel, les joueurs professionnels qui doivent jouer en équipe réserve sont contraints de s'ajuster aux conditions d'entraînement de ces jeunes footballeurs amateurs dont certains ont, contrairement à eux, des obligations scolaires ou professionnelles parallèlement à leur engagement sportif. Habités à s'entraîner le matin ou l'après-midi, ils s'entraînent désormais le soir. Travaillant quotidiennement au centre d'entraînement réservé au groupe professionnel, ils se préparent dans leur lieu de travail habituel avant de rejoindre le terrain d'entraînement de la « réserve » qui est situé dans la partie dite « amateur » du club. Ils doivent alors sortir du lieu clos qui délimite leur espace réservé, passer par une petite porte au fond du parking où ils garent habituellement leurs voitures, pour rejoindre leurs nouveaux collègues du moment et préparer la rencontre à venir. L'équipe réserve de l'Olympique évolue en Championnat de France Amateur 2 (CFA 2), le cinquième niveau dans la hiérarchie du football français. Lorsque l'équipe joue à domicile, la rencontre se déroule

généralement le samedi en fin d'après-midi dans un cadre qui n'a pas grand-chose à voir avec celui des matchs de l'équipe première. Quand les « pros » jouent au Grand Stade devant plusieurs milliers de spectateurs (environ 7 000 spectateurs en moyenne), l'équipe réserve évolue dans une enceinte au centre d'un quartier populaire situé en périphérie de la ville. Le stade est modeste, composé d'une pelouse réputée de qualité médiocre, d'une seule petite tribune dans la longueur du terrain, la majorité des spectateurs, rarement plus d'une centaine de personnes, regardant le match debout autour de la barrière qui les sépare de la pelouse. Parmi eux, le président du club profite généralement du match pour promener son chien, très loin de l'attitude de représentation qui le caractérise lorsqu'il assiste au match de l'équipe première. L'équipe première est la vitrine du club, l'équipe réserve son arrière-boutique.

Les joueurs professionnels qui sont ainsi relégués insistent très largement sur l'aspect négatif de cette partie de leur métier. Les mots qui accompagnent la descente en équipe réserve sont souvent les mêmes. Il s'agit de « trouver la motivation », de « trouver l'envie », de « faire des efforts », etc. Autant d'expressions qui traduisent le hiatus entre leur *illusio* footballistique et le contexte dans lequel ils sont alors amenés à évoluer. Accueillant cette main-d'œuvre sportive provisoirement déclassée, les encadrants en charge de l'équipe réserve disent d'ailleurs tout le travail spécifique de remobilisation qu'ils doivent réaliser. Les propos de Didier, qui a combiné un temps le double poste d'entraîneur adjoint au sein du groupe professionnel et de co-entraîneur de l'équipe réserve, sont à cet égard exemplaires :

« Cette année, j'ai aussi la CFA 2, j'ai les jeunes, parce que notre groupe de CFA 2 est jeune. Et je récupère les pros qui ne sont pas gardés, donc encore un public différent. Et c'est très enrichissant. Donc, ces deux années que je vis là avec les pros par rapport au rapport humain, par rapport à comment appréhender quelqu'un qui est dans une situation d'échec... Parce que chaque pro qui descend, qui a un statut quelque part, qui est professionnel... Ton métier, c'est d'être dans les onze ou dans les seize. Et quand t'arrives en CFA 2 dans une réserve avec des jeunes qui n'ont pas ce statut-là, tu vois chacun réagit à sa façon. Y'en a qui vont faire les fiers, qui vont pas te calculer, mais tu sens qu'il y a une petite fêlure. Et y'en a qui sont au fond du seau. Ça c'est quelque chose qui me plaît.

24. C'est ici une conséquence de la relative jeunesse de l'Olympique dans l'espace du football professionnel, les dirigeants du club s'attachant à répondre

aux normes fédérales pour pouvoir obtenir à terme l'agrément pour ouvrir un centre de formation.

25. Sur cette question, voir Julien

Bertrand, « Entrer en formation par la "petite porte" : les conditions sociales de l'apprentissage footballistique dans un club dominé », *Sciences sociales et*

*sport*, 7, 2014, p. 167-188.

26. Julien Bertrand, *La Fabrique des footballeurs*, Paris, La Dispute, 2012.

Bon, quelquefois c'est chiant parce qu'il faut trouver les angles pour... Parce que moi je les récupère le jeudi, le vendredi et le samedi. Il faut pouvoir alimenter la machine pour que les mecs aient la réaction pour faire leur taf, parce qu'à l'arrivée ils vont faire un match... Qui correspond pas au niveau qu'ils souhaitent, mais y'a un match. »

On peut avancer deux grandes hypothèses au fait que ces joueurs professionnels soient ainsi rebutés. Ce manque d'entrain met d'abord en évidence le peu d'attrait pour un contexte compétitif qui contraste radicalement avec celui dans lequel ils évoluent lorsqu'ils jouent avec l'équipe première. Jouer avec l'équipe réserve ne constitue pas l'univers compétitif de référence de footballeurs professionnels qui sont avant tout mobilisés par les enjeux situés dans le haut de la hiérarchie sportive. Mais il tient aussi au fait que ces sportifs ont souvent de grandes difficultés à faire valoir leurs savoir-faire dans un contexte bien différent de celui dans lequel ils ont construit leurs habitudes motrices. Leur sens du jeu a souvent du mal à trouver les pleines conditions requises à une « inter-compréhension pratique »<sup>27</sup> avec les autres joueurs et ils se retrouvent alors régulièrement en position d'extériorité, réflexifs face à une « configuration en mouvement »<sup>28</sup> dont les principes générateurs leur semblent parfois étrangers. Les propos de Bastien, défenseur âgé de 23 ans, illustrent bien cette tension. En provenance d'un club professionnel de Ligue 1 où il peinait à avoir le temps de jeu qu'il souhaitait, il raconte le désajustement qu'il a éprouvé lorsqu'il a dû jouer, peu de temps après son arrivée à l'Olympique, avec l'équipe réserve du club :

Bastien : « Moi quand je suis arrivé je jouais en CFA 2 ici, et je me disais : "c'est quoi ce niveau ?". C'était interdit... Parce que même les joueurs de ton équipe, tu leur donnais la balle ils ne savaient pas quoi faire. Les contrôles ça partait à cinq mètres devant : tu leur donnes un ballon correct et t'as l'impression que tu le mets dans la merde le type. Tu te dis : "C'est moi, la passe ne doit pas être bonne, je lui mets au mauvais moment, il est pressé". Mais c'est même pas ça. C'est que le mec il ne regarde pas avant. Le mec, il va contrôler, il fait un contrôle à cinq mètres, il va lever la tête... Alors que nous, enfin en Ligue 2, tu penses au moins à regarder avant...

*Oui et derrière... Au niveau de la zone et tout ça...*

Bastien : Oui voilà. En CFA 2, tactiquement ils ne savent rien. Le coulisement [déplacement collectif de défenseurs], ils vont faire n'importe comment. Tu vois que la plupart des joueurs n'ont pas été formés. »

Les footballeurs professionnels insistent pour dire qu'il n'est vraiment pas facile de briller en équipe réserve. Bien que porteurs d'un statut (ils sont « pros »), ils parviennent rarement à « sortir du lot » et à se distinguer des autres joueurs amateurs à un niveau de compétition qui est pourtant bien inférieur à celui auquel ils aspirent jouer. Et il est d'ailleurs très fréquent que les voix de supporters, de journalistes, de dirigeants, d'encadrants ou même de joueurs amateurs s'élèvent pour dénoncer les prestations des « pros » qui descendent et déçoivent les attentes.

### « L'important c'est le groupe » : la hiérarchie sportive en jeu

Les footballeurs professionnels de l'Olympique sont ainsi soumis à des logiques de sélection récurrentes qui leur assignent des places de titulaires et de remplaçants avant chaque échéance compétitive et qui excluent une partie d'entre eux en direction de l'équipe réserve. Une telle organisation du travail sélective s'accompagne d'un très fort encadrement en direction des joueurs mécontents de leur place dans la hiérarchie sportive qui représentent une potentielle menace pour la cohésion du groupe.

Le coach rappelle ainsi régulièrement aux joueurs la nécessité de subordonner les intérêts individuels aux intérêts supérieurs du collectif. Ses prises de parole publiques contribuent ainsi à installer l'image du joueur « exemplaire » qui, en acceptant les classements, a la vertu de respecter le dessein collectif :

Suite à la défaite à Nantes en championnat, le coach fait le traditionnel bilan du match en salle vidéo. Parmi les sujets abordés, il revient sur la conduite légitime que les remplaçants et les joueurs écartés de l'équipe première doivent adopter. Il s'appuie alors sur le cas de Ludo, ancien capitaine de l'équipe première qui est peu titularisé depuis quelque temps, pour faire passer son message : « Les gars, l'important c'est le groupe. C'est ça que vous devez voir. Il faut aller dans le même sens, remplaçant ou pas. Regardez Ludo, il ne joue pas trop en ce moment. Et bien c'est comme ça. Il y a des choix... Mais c'est le groupe... Il faut percevoir ça. »

La sempiternelle référence publique au « groupe », au « collectif » est ici un puissant outil d'encadrement des conduites qui renvoie toute forme de contestation de l'ordre établi au statut de comportements « individualistes » et place le joueur concerné en porte à faux par rapport au reste du groupe mobilisé par les enjeux compétitifs.

27. Pierre Bourdieu, *Le Sens pratique*, Paris, Minitext, 1980. 28. Norbert Elias et Eric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, p. 261-279.

Parallèlement à de telles injonctions publiques, les footballeurs sont confrontés à un véritable contrôle de proximité. À cet égard, les différents entraîneurs adjoints ont un rôle central. Au sein du collectif de travail, ils se situent en « porte à faux » entre les joueurs et le coach. Ils sont officiellement chargés d'encadrer de près les situations de travail dans lesquelles sont quotidiennement engagés les footballeurs et entretiennent avec eux une plus grande proximité que le coach (proximité qui s'objective notamment par le tutoiement réciproque). Cette position dans la division du travail d'encadrement les conduit à être chargés de la « gestion des mécontents », expression qu'ils utilisent communément pour désigner cette dimension particulière de leur travail. Dans les interstices du temps officiel de travail des sportifs, ils s'appliquent à être à l'écoute des joueurs mécontents de leur place afin de calmer leurs ardeurs et de leur faire accepter les classements<sup>29</sup>. Gregory, entraîneur adjoint en charge de la préparation physique, explique comment il réalise un tel travail :

Gregory : « Tu vois quand je demande un retour au mec, peut-être que là le mec peut me glisser : "ben là par contre tu vois en ce moment, je suis un peu moins bien, je joue moins, comment tu l'expliques ? Est-ce que c'est physique ?" Et puis moi je lui dis : "Ben écoute physiquement c'est pas trop mal. Après c'est une rotation, un *turn-over*, faut que le coach aussi... Voilà continue de bosser". Tu vois c'est plus véhiculer des pensées positives que le coach veut véhiculer. C'est surtout là être confident, mais aller dans le rôle et dans le sens de ce que veut faire passer le coach. Le coach me dit : "Tel joueur il ne joue pas, attention il a un comportement... Il vient un peu se plaindre, prenez des pincettes". Voilà, tu vois ça c'est un feeling que sur ta conscience professionnelle tu dois avoir.

*Ah oui ? Le coach, il te le dit ?*

Gregory : Ben des fois il peut nous le dire oui : "Attention, tel joueur ça fait un moment qu'il ne joue pas, ça peut être sujet à... Attention au niveau du groupe".

*Et toi tu dis quoi ? Tu le calmes un peu ?*

Gregory : Quand c'est le joueur qui te sollicite pour un travail supplémentaire, t'es plus dans des pensées positives : "Persévère... Le coach n'a pas fait appel à toi sur plusieurs matchs, bon..." Et lui : "Oui mais le coach il ne compte pas sur moi" et moi : "Non tu vois là c'est que le début de saison..." Enfin tu vois, toujours avoir des paroles pour essayer... Tu vois tu ne vas pas lui dire : "Oui c'est vrai le coach ne compte pas sur toi quoi !" Il faut essayer de véhiculer ce que le coach veut qu'on véhicule quand un joueur ne

joue pas, quand un joueur revient de blessure. C'est-à-dire en l'occurrence avoir des pensées positives pour qu'il arrive au top niveau, et que le coach puisse l'avoir à 100 % de ses moyens tant physique que mental. Après le mec qui joue moins, s'il arrive à rebondir tout seul... Ou avec l'aide d'un adjoint, sur une pensée à un moment pendant l'entraînement : "Tu vois ce que tu fais c'est bien... T'as pas joué deux-trois matchs, mais tu fais tes matchs en CFA 2. Continue et à un moment donné ça va payer !" Tu vois des pensées qu'on a pu avoir avec un mec comme Samuel en début de saison qui ne jouait pas et qui à un moment donné a eu sa chance... Matchs rapprochés, le coach a dit au groupe : "Les gars, matchs rapprochés, j'aurai besoin de tout l'effectif. Y'a pas de places pour les mecs qui vont pleurer parce qu'ils ne sont pas dans le groupe vendredi y'a un match mardi. Donc les remplaçants qui sont sur le banc, les mecs qui ne sont pas dans le groupe, je veux que vous soyez déjà prêts pour le match de mardi". Donc le mec qui n'est pas dans le groupe, il faut tout de suite l'amener à ce que le coach a voulu, en l'occurrence être prêt pour le mardi. Donc là il n'y a pas de place pour "ouais le coach il ne m'a pas appelé vendredi !"... "Ouais mais il peut t'appeler mardi, donc travaille là-dessus, bosse pour toi, bosse dans ce sens-là pour que mardi il fasse appel à toi". Tu vois un mec comme Samuel c'est ce qu'il a fait. Après il a joué, il a joué, il a commencé à être performant et... Difficile de l'enlever de l'équipe. »

Il ne faudrait toutefois pas surestimer le poids d'un tel encadrement. Tous les footballeurs n'acceptent pas mécaniquement et passivement la place qui leur est attribuée. À cet égard, bon nombre d'entretiens ethnographiques réalisés avec des joueurs en dehors de leur temps de travail m'ont permis d'observer que la propension à légitimer les classements est très inégale et varie notamment en fonction des ressources qu'ils estiment avoir à faire valoir par rapport à leurs collègues. Et ces « résistances » privées, livrées dans le cadre de la relation ethnographique, peuvent parfois s'exprimer sur la scène professionnelle, au sein de sociabilités électives, à distance du pouvoir :

Lors de la quatrième journée du championnat de France de football professionnel de Ligue 2, j'assiste au match de l'équipe première de l'Olympique à domicile, depuis les tribunes du Grand Stade, aux côtés d'Alex (28 ans) et de Fabien (23 ans). Tous les deux sont attaquants au sein du groupe professionnel mais n'ont pas été retenus dans la liste des seize joueurs sélectionnés pour la rencontre. À leurs places jouent Sylvain (19 ans) et Lucio (20 ans), deux joueurs arrivés quelques

29. À bien des égards, leur tâche consiste à « calmer le jobard » des joueurs mécontents pour reprendre l'expression d'Erving Goffman. Voir Erving Goffman, « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec », in Robert Castel, Jacques Cosnier et Isaac Joseph (dir.), *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, 1989, p. 277-300.

semaines auparavant à l'Olympique en provenance de clubs italiens réputés mais où ils ont exclusivement joué dans les équipes réserves.

Focalisés sur les prestations de leurs coéquipiers/concurrents qui, en ce début de saison sportive, sont préférés à eux, Fabien et Alex se supportent mutuellement. Extraits : Fabien [énervé] à Alex : « Tu vois dans deux mois ils seront là à nos places ». Alex [énervé] à Fabien : « Franchement ça m'énerve, ils n'ont rien fait et ils jouent ». Au cours de la rencontre, les deux joueurs visés vont tous les deux marquer un but et participer activement à la victoire de l'équipe. À chaque fois, les visages de Fabien et d'Alex sont figés. Alors que tous les supporters présents à proximité se lèvent et applaudissent, tous les deux restent assis et ne montrent aucun signe de joie.

Contraints de suivre « leur » équipe depuis les tribunes du stade aux côtés des spectateurs, Alex et Fabien sont particulièrement remontés. Tous les deux ont accumulé une certaine réputation en Ligue 2 au cours de leur carrière (Alex a participé à plus de 130 matchs à ce niveau de compétition et Fabien à plus de 100 matchs) et ont bénéficié notamment d'un temps de jeu relativement conséquent la saison précédente dans les rangs de l'Olympique (tous les deux ont participé à plus de 30 matchs en championnat de Ligue 2 sur 38 possibles). En ce début de saison sportive, ils se supportent mutuellement et délégitiment les principes de distribution des places en faisant valoir leur double ancienneté, dans le métier et au club, face aux deux « jeunes » nouveaux venus qui ont été titularisés. Le coup est alors rude pour eux quand leurs concurrents, en marquant chacun un but, donnent du crédit aux choix portés par le coach.

Les footballeurs qui tendent à remettre en cause la légitimité de leur place dans la hiérarchie sportive ne sont toutefois pas voués à protester à distance du pouvoir. Ils peuvent chercher à exprimer leur ressentiment en direction des dirigeants ou de ceux qui peuvent avoir du poids sur leurs décisions (entraîneurs adjoints notamment) que ce soit de manière directe ou indirecte (par l'intermédiaire de leur agent par exemple). À cet égard, deux types de pratiques sont particulièrement courantes et mettent en jeu des répertoires d'action très différents. La première consiste à « aller voir le coach » pour lui demander des explications sur les choix de sélection. Elle reste toutefois coûteuse pour les joueurs qui courent toujours le double risque d'être sanctionnés sportivement et d'être dénoncés par leurs collègues pour vouloir influencer sur la distribution des places. Mettant

en jeu le langage, elle s'oppose à la seconde qui s'exprime quant à elle à travers le corps. Ici, il ne s'agit plus de « parler », mais de faire plier les décideurs en leur « montrant », « prouvant », par sa force de travail, qu'on n'est pas à sa juste place. Il faut ici relever le caractère ambigu d'une telle pratique où la remise en question des choix réalisés se conjugue avec un engagement redoublé dans le travail. Ce qui est pensé par le joueur comme un mode d'action subversif entre finalement en consonance avec les intérêts de la hiérarchie. De telles pratiques sont pensables grâce à la nature même de l'organisation du travail. Au principe d'une insécurité structurelle pour les détenteurs, l'incertitude du travail footballistique peut toujours autoriser les espoirs d'ascension des aspirants. Conjointement, les joueurs peuvent tirer des profits symboliques de leur situation en valorisant leur capacité à surmonter cette épreuve et en faisant de leur « mental » un trait constitutif de leur excellence sportive<sup>30</sup>. L'exemple de Rémi illustre bien ce type de conduite. Attaquant de 27 ans faisant partie des joueurs les plus titrés à ce poste (il est notamment l'attaquant du groupe qui a joué le plus de matchs en Ligue 1), Rémi est depuis quelques semaines régulièrement placé sur le banc des remplaçants et parfois renvoyé en équipe réserve. Une telle situation l'attriste profondément. Il s'interroge sur les raisons de cette mise à l'écart qu'il juge illégitime. Alors que la fin du « mercato » hivernal approche<sup>31</sup>, il a eu écho que le président du club souhaiterait le voir quitter l'Olympique et pense ainsi possible que le coach subisse momentanément des pressions de sa part. Fier de ses qualités et ayant le sentiment que l'espace des possibles locaux sera plus ouvert dès lors que le marché des transferts sera clos, il entend bien montrer à ses dirigeants, dans un face-à-face à distance, qu'il n'est pas à sa place :

« Je sais une chose : devant moi en attaque il y a Barto, il y a Alex, il y a Fabien Grandin, Miguel et Fabrice Benga... On est six. Franchement, je connais mes qualités, il n'y a aucun joueur qui me fait peur, je ne suis pas le sixième attaquant, je sais très bien qu'au niveau de mes qualités je ne suis pas le dernier attaquant de cet effectif. Et je sais pertinemment que le coach, à partir du 31 janvier [date de la fin du « mercato »], il sera obligé de faire avec moi. Parce que je serai là et s'il veut gagner des matchs, parce qu'il va jouer pour son cul lui il ne va pas jouer pour le président, il sera obligé de me faire jouer à un moment ou l'autre... Et là moi, à ce moment-là, il faut que je sois à 100 %. Et 100 % ça passe par maintenant : je ne dis rien, je ferme ma gueule,

30. Sur la place de la résistance psychologique dans la construction de la virilité voir notamment Olivier Schwartz, « Faut avoir une force mentale », in François de Singly, Christophe Giraud et Olivier Martin (dir.), *Nouveau Manuel de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 204-213. 31. Le « mercato » désigne les périodes légales durant lesquelles les transferts de joueurs sont autorisés. Elles ont lieu chaque saison de mi-juin à début septembre et au mois de janvier.

je fais ce qu'il faut faire, j'en fais encore plus pour être plus performant... Et le jour où ils vont faire appel à moi il n'y aura pas de problème : je serai là et je répondrai présent... Moi j'ai une mentalité de "lâche rien"... Il y a des mecs, je ne veux pas citer de nom, ils s'en foutent... Mais moi quand il ne m'a pas mis dans le groupe à Brest, j'étais hors de moi, j'avais la haine, le lendemain j'y suis allé, j'ai joué en CFA, j'étais bon, je suis un battant, c'est la haine de faire une journée en CFA 2, c'est pas me respecter et moi je me dis : "Je vais vous montrer bande d'enculés". »

L'enquête de terrain au sein du club de football professionnel de l'Olympique, dans les coulisses du spectacle footballistique, offre un nouveau regard sur les footballeurs professionnels. Ces sportifs sont d'abord des travailleurs, inscrits dans un rapport salarial et confrontés aux contraintes d'une organisation du travail qui est finalisée par la production de performances sportives. À cet égard, la constitution de l'équipe première de l'Olympique repose sur un mode de gestion individualisé et flexible de la main-d'œuvre qui met en jeu des rapports de pouvoir et des logiques

propres à un club de football professionnel. Une telle organisation du travail conduit à faire de l'incertitude une dimension structurante du métier de footballeur en plaçant les joueurs en attente constante des verdicts émanant de leur hiérarchie. Plus encore, la fabrique d'un tel collectif se fait au prix de la relégation permanente d'un surplus de joueurs jugés inutiles pour l'occasion. Dévalorisés symboliquement, ces derniers doivent malgré tout tenir leur place à distance de l'élite dans un contexte sportif peu attractif où ils peinent à faire valoir leurs savoir-faire. Les footballeurs professionnels légitiment pleinement le principe d'une telle organisation du travail qui les place en concurrence pour l'accès aux différents profits symboliques et économiques qu'offrent les matchs de l'équipe première du club. Mais, dans le même temps, de telles logiques d'individualisation produisent en permanence un lot de joueurs mécontents de leur place qui représentent une menace pour la cohésion du groupe et qui sont alors contrôlés de près par des encadrants qui s'attachent à faire accepter les classements au nom de l'intérêt supérieur du « collectif ».